

FORMATION : LUTTE CONTRE LES MALADIES À PROGRAMME

Séance 1 : CADRE LÉGAL ET STRATÉGIQUE

I. OBJECTIFS DE LA SÉANCE

À la fin de cette séance, vous devez être capable de :

- 🎯 Citer les 4 objectifs stratégiques des programmes de santé au Maroc
- ⚖️ Expliquer les obligations nationales et internationales
- 📜 Nommer les chartes fondamentales en santé publique
- 🔗 Décrire le lien entre cadre stratégique et actions terrain

II. Définitions importantes

- Programme de santé : ensemble coordonné d'activités pour lutter contre une maladie.

Plan d'actions structuré, ciblé et durable pour résoudre un problème de santé publique prioritaire.

- Activité sanitaire : action visant à protéger ou restaurer la santé.
- Santé publique : science et art de prévenir les maladies et promouvoir la santé collective.
- Maladie à programme : maladie nécessitant une stratégie nationale spécifique.

Caractéristiques principales d'un programme de santé :

- ✔ Objectifs clairs et mesurables
- ✔ Population cible bien définie
- ✔ Activités planifiées et standardisées
- ✔ Indicateurs de suivi et d'évaluation
- ✔ Budget spécifique alloué

Exemples de programmes étudiés :

-  Leishmaniose
-  Hygiène mentale
-  Maladies oculaires
-  Hygiène bucco-dentaire

III. OBJECTIFS STRATÉGIQUES NATIONAUX

Cadre de référence : Plan Santé 2025

1. AMÉLIORER l'état de santé de la population

- Réduction de la morbidité et mortalité
- Augmentation de l'espérance de vie en bonne santé

2. ÉQUITÉ dans l'accès aux soins

- Couverture sanitaire universelle
- Attention aux populations vulnérables

3. QUALITÉ des services de santé

- Standardisation des protocoles
- Amélioration continue

4. PRÉVENTION et promotion de la santé

- Actions en amont des maladies
- Responsabilisation des citoyens

IV. OBLIGATIONS INTERNATIONALES

A. Objectifs de Développement Durable (ODD)

-  Agenda 2030 des Nations Unies
-  ODD 3 : "Bonnes santé et bien-être"

- Cible 3.3 : Éliminer les épidémies
- Cible 3.4 : Réduire les maladies non transmissibles
- Cible 3.8 : Couverture sanitaire universelle

B. Règlement Sanitaire International (RSI)

- 🏛️ Obligation légale pour tous les États membres OMS
- 🔍 Capacité à détecter les risques sanitaires
- 🚨 Capacité à répondre aux urgences sanitaires

V. OBLIGATIONS NATIONALES

A. Constitution Marocaine de 2011

- Article 31 : "L'État [...] œuvre à la mobilisation de tous les moyens [...] pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits [...] aux soins de santé."
- Article 34 : "Les pouvoirs publics élaborent et mettent en œuvre des politiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques."

B. Loi Cadre 34-09 remplacer par la loi cadre 06.22

- Fondement du système de santé national
- Décentralisation des responsabilités
- Participation des collectivités territoriales
- Textes d'application pour chaque programme

VI. CHARTES FONDATRICES

A. Déclaration d'Alma-Ata (1978)

- Concept clé : "LA SANTÉ POUR TOUS"
- Fondement : Soins de Santé Primaires (SSP)
- **Principes :**
 - **Équité** en santé

- **Participation communautaire**
- **Approche préventive**
- **Intersectorialité**

B. Charte de Bangkok (2005)

- Approche : Déterminants de la santé
- Domaines d'action :
 - Environnement favorable
 - Renforcement communautaire
 - Politiques publiques saines
 - Systèmes de santé réorientés

VII. SYNTHÈSE : DU CADRE À L'ACTION

Schéma d'alignement stratégique :

NIVEAU INTERNATIONAL → NIVEAU NATIONAL → STRATÉGIE SECTORIELLE →
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES → ACTIVITÉS TERRAIN → RÉSULTATS SANTÉ

VIII. APPLICATION PRATIQUE

Exemple : Programme Hygiène Bucco-dentaire

International (ODD 3) → National (Constitution) → Sectoriel (Plan Santé) → Programme →
Terrain (Sensibilisation écoles)

X. RESSOURCES UTILES

-  ministère de la Santé : www.sante.gov.ma
-  OMS Maroc : www.who.int/fr/countries/mar
-  Plan Santé 2025 : Documentation ministérielle